

LA PLUS FORTE VENTE DE LA REGION LILLE. 104, Rue de Paris. PARIS. 43, Bd Haussmann.

JOURNAL D'INFORMATION

De Roubaix - Tourcoing

DIRECTRICE : M^{lle} Eug. GUILLAUME.

LOUIS LUMIERE

le génial inventeur du Cinéma sera dimanche à Lille

C'est dimanche prochain que la Société Industrielle du Nord aura la joie et l'honneur de remettre son plus beau prix, la grande médaille d'or, de la fondation Kuhlmann, à M. Louis LUMIERE, le génial inventeur de la cinématographie des couleurs.

Le grand public, qui se prive quelquefois de pain pour aller au cinéma, ne sait pas grand chose de son inventeur. Les journaux donnent souvent son portrait, on ne cite pas ses bons mots, on ne le voit jamais entouré de jolies femmes.



M. Louis LUMIERE

mes au pesage d'un champ de courses et on ignore ses moindres goûts. C'est que M. Louis Lumière n'est pas une vedette de cinéma, c'est l'inventeur du cinéma. Ce grand savant, comme tous les vrais et grands savants, est l'homme le plus modeste qui soit.

Une gloire de la science française

Louis-Jean Lumière est né à Besançon le 8 octobre 1846, ou son père, Antoine Lumière, exerçait la profession de photographe. Après la guerre de 1870, Antoine Lumière s'établit à Lyon. Louis et son frère Auguste qui est aussi un très grand savant, firent, dans cette ville, d'excelentes études après lesquelles ils collaborèrent avec leur père et fondèrent ensemble l'une des premières fabriques françaises de plaques photographiques et gelatino bromure d'argent.

Les deux frères sont tous deux admirables. En chimie, Auguste a fait des découvertes sensationnelles. Mais le nom de Lumière ne serait sans doute connu et justement apprécié que du monde savant s'il n'était pas inséparable de l'invention la plus merveilleuse, la plus étonnante, la plus magique, celle du cinématographe, et c'est à son génial inventeur, et à lui seul, que le monde la doit, au grand Français Louis Lumière.

(LIRE LA SUITE D'AUTRE PAGES AINSI QUE LA REVUE DU CINEMA)

UN MILLIARDAIRE OUVRIER D'USINE



Notre photo montre M. Eugène PARIS qui, en attendant d'être l'un des hommes les plus riches du monde, gagne péniblement sa vie comme tourneur dans une usine d'automobiles d'AUBERVILLIERS.

LES AUTEURS

d'un audacieux cambriolage commis à Lens ont été arrêtés à Paris

Ce sont la nièce de leur victime et son ami qui avaient emporté soixante mille francs et des bijoux

Le 9 janvier nous signalions qu'un vol avait été commis à Lens, dans l'habitation de M. et Mme Hoornaert, demeurant rue Bayard.

Le dimanche vers midi, les époux Hoornaert quittèrent leur domicile pour aller passer la journée chez leur fille, qui exploite leur ancienne pâtisserie, place de la Gare.

Vers 23 h., ils regagnaient leur domicile. Le mari fut étonné en trouvant la porte d'entrée ouverte, puisqu'il se rappelle l'avoir bien fermée à double tour avant de partir.

M. Hoornaert alluma l'électricité et il put constater que la porte avait été fracturée à l'aide d'une pince-moni-gneur, laissant des traces très nettes sur le montant.

Sur le paillasson se trouvaient plusieurs clés appartenant à la maison et dont les maîtres n'avaient pas emporté.

Les pièces du res-de-chaussée avaient été visitées en détail, mais rien n'avait été trouvé dans le bureau qui regrettait le plus grand désordre.

Un coffre en tôle se trouvant sur le bureau avait été fracturé. Les malandrins y trouvaient 400 francs en billets de banque et de la monnaie.

Un meuble avait été ouvert et les papiers qui y étaient éparpillés sur le parquet.



La maison cambriolée

A l'étage, les trois chambres avaient été fouillées et il y régnait un désordre indescriptible. La police municipale de Lens et la police mobile furent alertées et M. Hoornaert déclara que le montant du vol s'élevait à 60.000 fr et 10.000 fr. de bijoux.

Or, nous apprenons que la police parisienne a procédé hier à l'arrestation des auteurs de ce cambriolage. Ce sont la propre nièce des époux Hoornaert, Mlle Helleboud, qui a opéré de complicité avec son ami Raymond Thieux, âgé de 29 ans, recherché par le Parquet de Lille en vertu d'un jugement le condamnant à trois mois de prison pour coups et blessures et soupçonné d'être l'auteur de divers cambriolages commis dans la région de Boulogne-sur-Seine.

Une perquisition faite dans la chambre occupée par le couple dans un hôtel a permis de découvrir une somme de 8.000 fr. en billets de banque dont Thieux et sa compagne n'ont pu indiquer la provenance. Les enquêteurs ont acquis par ailleurs la conviction que Thieux ne devait pas être seul lorsqu'il a pénétré chez M. Hoornaert et qu'un complice devait se trouver avec lui. Celui-ci, dont on ne possède que de vagues renseignements, est activement recherché.

Après interrogatoire, Thieux et son amie ont été écroués attendant leur transfert à Béthune.

La prise de possession de la Sarre par le Reich est fixée au 1^{er} Mars

AINSI EN A DÉCIDÉ, HIER SOIR, LE CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS, APRÈS QU'EU T ÉTÉ RÉALISÉ, ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE, UN ACCORD QUI SE HEURTA A DE GRANDES DIFFICULTÉS

M. PIERRE LAVAL A FAIT UNE IMPORTANTE DÉCLARATION EN RÉPONSE AU DISCOURS D'HITLER

Alors qu'on avait des raisons de croire que les difficultés étaient apaisées entre Berlin et Genève, en vue de la séance que le Conseil doit consacrer à la Sarre, on a appris à la fin de la matinée que Berlin avait, au dernier moment, soulevé des Affaires étrangères, a fait la déclaration suivante :

« Le plébiscite a en lieu. Le vote est clair et la volonté qu'il exprime est catégorique. Le peuple sarrois a librement choisi son destin. Le Conseil de la

allons voter assigne au Comité des trois une tâche importante. Ce qui reste à faire, c'est de l'accomplir avec les deux gouvernements intéressés et la Commission



Des pièces rares pour les philatélistes et les collectionneurs de documents historiques. Ce sont les lettres qui furent expédiées de la Sarre dans la journée du DIMANCHE 12 JANVIER et qui portent en gros caractères la mention allemande : « HEUTE VOLKSABSTIMMUNG IM SAARGEBIET » (aujourd'hui plébiscite de la Sarre). On remarque que les timbres ont également la surcharge : « PLEBISCITE 1935 ». — EN BAS : Les nouveaux timbres allemands émis à l'occasion du retour de la Sarre à l'Allemagne.

levé encore quelques réserves quant au sens de ce compromis proposé. Un autre échange de vues s'est alors poursuivi durant toute la journée, entre le Comité des Trois et Berlin.

Une réunion du Conseil de la S.D.N.

A 17 h. 30, les membres du Conseil de la S.D.N., après une séance privée sans autre importance, se rendent dans la salle des délibérations publiques.

M. Laval déclare à nouveau que le Conseil doit en finir le soir même avec le règlement sarrois.

A l'ouverture de la séance publique du Conseil de la S.D.N., le président déclare que le Conseil n'a pas été en mesure d'inscrire à l'ordre du jour de cette séance la question de la Sarre, parce que le Comité des trois n'a pas pu faire parvenir son rapport, mais il ajoute au milieu de l'attention générale :

« Ce soir, quelle que soit l'heure, ou au plus tard demain matin, nous espérons pouvoir discuter le rapport du Comité des trois.

L'ACCORD EST RÉALISÉ

Peu après un annonce que l'accord est définitivement fait entre les gouvernements de Berlin et de Paris, sur les termes de la résolution par laquelle le Conseil de la Société des Nations prononcera l'union de la Sarre au Reich et fixera la date de l'incorporation.

En conséquence, une séance spéciale du Conseil de la Société des Nations va se tenir pour l'adoption de la résolution.

LA DÉCISION DE LA S. D. N.

A 21 heures, le Conseil de la Société des Nations, dans une séance publique, a adopté à l'unanimité, après les déclarations de MM. Pierre Laval (France), Edouard (Grande-Bretagne), Litvinoff (U.R.S.S.), Komarnicki (Pologne), Munch (Danemark) et Oousky (Tchécoslovaquie), la résolution qui comporte l'union à l'Allemagne de la totalité du territoire de la Sarre et fixe au 1^{er} mars l'incorporation de l'Allemagne en Sarre.

La déclaration de M. Pierre Laval

Au cours de la séance spéciale du Conseil de la S.D.N., après avoir remercié les commissaires du Gouvernement et le plébiscite de la Sarre, M. Laval, ministre

de gouvernement, nous proposer les conditions du transfert de la souveraineté et préciser les formes diverses de la liquidation du régime sarrois. Le Conseil aura ainsi à accomplir une des missions les plus délicates qui lui ont été assignées par les traités. Les questions à résoudre sont nombreuses, elles sont complexes. Mais les négociations antérieures ont facilité la conclusion définitive. J'ai déjà eu l'honneur de saisir le Comité des trois de propositions précises à cet égard et les représentants du gouvernement français se tiennent dès maintenant à sa disposition.

« Pendant quinze ans, l'ordre a été maintenu en Sarre. Le plébiscite a été effectué sans incidents graves. C'est un résultat qui fait honneur à la S.D.N., à sa commission de gouvernement et à la population sarroise.

« Le chef du gouvernement du Reich s'est adressé avant-hier aux Sarrois et il leur a dit qu'aucune soufre ne doit s'attacher à leur retour à la patrie allemande, et qu'ils doivent observer la plus haute discipline.

« En tenant ce langage, le chancelier Hitler a voulu, j'en suis sûr, marquer sa volonté d'éviter toute représaille contre ceux qui ont usé de la liberté d'opinion et de vote que leur confierait les traités. Ils doivent trouver la garantie de leur sécurité dans les engagements librement et solennellement souscrits par le gouvernement allemand, en juin et en décembre derniers. Le règlement final ne doit point laisser d'amertume. Il doit intervenir, c'est l'espoir de l'opinion publique mondiale, dans la dignité.

A propos des Charbons de la Sarre

Sur la proposition de M. EVRARD, la Commission des Mines aura aujourd'hui une entrevue avec M. le Président du Conseil

Le rattachement de la Sarre à l'Allemagne pose des problèmes économiques de première importance parmi lesquels figure celui de quatre millions de tonnes de charbon qui entrent en France

chaque année, de provenance de ce pays. Jusqu'ici, ce charbon a été considéré comme charbon français, c'est-à-dire qu'il figurait parmi les 40 millions de tonnes de la production nationale. On sait qu'en regard de cette production, la France importait du dehors 22 autres millions de tonnes de charbon. Or, au cours d'une très importante discussion qui a eu lieu hier, à la Commission des Mines, à la Chambre des députés, à laquelle a pris part M. Raoul EVRARD, député du Pas-de-Calais, une démarche a été décidée pour lui demander de reprendre le charbon sarrois dans le contingent actuel.

Si la solution préconisée par M. EVRARD était retenue et incorporée dans les accords commerciaux qui interviendront demain entre la France et l'Allemagne, il en résulterait que le contingent sarrois serait diminué d'environ 30 %. On ne peut que le souhaiter.

Retenant à l'unanimité la proposition de M. EVRARD, la Commission des Mines a décidé d'intervenir auprès de M. YLANDIN, Cette entrevue aura lieu aujourd'hui vendredi, à 16 heures.

« Le rapprochement entre la France et l'Allemagne est une des conditions essentielles de la garantie de la Paix »

« En saluant le retour de la Sarre à l'Allemagne, le chancelier Hitler a, une fois de plus, affirmé sa volonté de paix. Cet acte du 13 janvier marque, a-t-il proclamé, un pas décisif dans la voie de la réconciliation des peuples, et le Reich allemand n'a pas de revendications territoriales à opposer à la France.

« J'en prends acte. Le rapprochement entre nos deux pays est, en effet, l'une des conditions essentielles de la garantie de la Paix en Europe. La France est pacifique ; elle ne poursuit aucun but égoïste. Elle ne prétend pas porter la moindre atteinte au droit légitime qu'un grand peuple doit avoir de sa dignité. Mais l'histoire lui révèle qu'elle doit vivre dans la sécurité. Les autres nations ont le même droit. Et pour rechercher l'un des éléments de sécurité, assurés par le traité de Versailles, le Gouvernement français ne doit hésiter à prendre sa part dans la conclusion de pactes qui ont précédemment pour objet d'assurer la sécurité de tous les peuples.

« Hier encore, l'ambassadeur de France à Berlin a remis au gouvernement du Reich une note relative au pacte de Locarno. Ce pacte, qui est un acte de confiance, n'est pas un acte de défiance. Bien sûr, nous rechercherons quelle forme concrète peut être donnée aux accords de Rome pour que le bien-être s'en dégage et que tous les pays intéressés, la France comprise, aient leur devoir de solidarité et l'inspiration de ce devoir qui lui inspire des initiatives.

« Les principaux témoins, les agents P. CROMBEZ et ENGBLAERE qui arrêtèrent le meurtrier. — A DROITE : M. le D^r MULLER, qui autopsia la victime.

UN HORRIBLE DRAME

de famille s'est déroulé hier à Wingles

Un homme jaloux et poussé par une question d'intérêt, tua son beau-père de 6 balles de revolver et se constitua prisonnier

La commune de Wingles a été le théâtre, hier après-midi, d'un horrible drame de famille, commis avec une lâcheté inouïe par un homme qui a abattu de six balles de revolver son beau-père, un vieillard de 72 ans, paisiblement installé dans son domicile.

Le meurtrier, buveur et brutal, s'est lâchement vengé sur le père de sa femme parce qu'il ne trouvait pas cette dernière, de laquelle il vivait séparé. Il y a aussi, à l'arrière-plan, une question d'intérêt, car l'assassin devait une somme de 6.000 francs que la victime lui avait avancée et dont elle demandait le remboursement.

Le criminel, qui déclare être satisfait de son acte, s'est laissé appréhender sans opposer la moindre résistance.

Une union fatale

La victime de l'horrible tragédie de Wingles, est un vieux mineur pensionné, M. Elol Deleplanque, âgé de 72 ans, originaire d'Essoy-sur-Meuse, où il est né le 3 mars 1863. Le vieillard, qui était veuf depuis 1908, avait quatre enfants, deux filles et deux garçons. L'une des filles est mariée à Daro, à Wingles. Le second fils, Gaston Deleplanque, habitait rue de Coupligny, à Wingles, l'autre fils, Armand Deleplanque, se trouve à Paris.

La seconde fille, Catherine Deleplanque, née à Neuville-Saint-Vaast, le 22 décembre 1890, était veuve de guerre. Son mari, M. Debéthune, avait été tué pendant la guerre, lui laissant deux enfants : une fille, qui est mariée à M. Dubem, à Douvrin, et un garçon, Léon Debéthune, âgé de 21 ans, également marié et qui accomplit actuellement son service militaire au Bourget.

Après la guerre, M^{me} Debéthune revint à Wingles, où elle rencontra M. Marceau Waertelle, un jeune homme de 26 ans, qui était divorcé de la dame Joséphine Dufrenoy.

Travailleur, Waertelle occupait à Wingles une place de surveillant aux verreries franco-belges. Le 16 mars 1922, Waertelle épousa Catherine Deleplanque, avec laquelle il alla habiter un baraque-ment rue Auguste-Lévy, à Wingles, baraque-ment qu'il avait acheté avec une somme de 6.000 francs que lui avait avancés son beau-père.

Au début de son mariage, les époux vivaient heureux. Deux enfants naquirent : une fille, Gisèle, aujourd'hui âgée de 12 ans, et un garçon, Maurice, âgé de 11 ans.

Waertelle n'était cependant pas paillard. Il était très bon pour les enfants du premier mariage ; c'est ainsi qu'ils se mariaient tous deux très jeunes.

Vie d'enfer

Ces dernières années, la plus grande discorde surgit au sein du ménage Waertelle. Les deux époux vivaient séparés, mais sous un prétexte quelconque il quitta la nuit et revint à Wingles, le soir, lorsque son épouse et ses enfants revinrent au domicile, ils trouvèrent Waertelle fou de rage. Celui-ci les menaçait avec une fourche s'ils pénétraient dans le logement. Le lendemain, Catherine Deleplanque, alla se réfugier avec ses enfants chez sa sœur, M^{me} Daro.

Le lendemain, l'énervement était calme et la vie commune reprit son cours. Pour un rien, Waertelle faisait des reproches à sa femme, continuant de la menacer et lui rendant la vie impossible. Si l'enfer régnait dans le ménage Waertelle, la plus grande cordialité existait chez les époux Daro-Deleplanque et Gaston Deleplanque, qui s'entendaient pour héberger à tour de rôle leur brave papa Elol Deleplanque.

Fugue à Paris, puis retour. On arriva au 19 novembre. Ce jour-là, Waertelle disparut subitement de la commune. On ne tarda pas à apprendre qu'il avait demandé son compte à l'usine et qu'il était parti à Paris, en compagnie d'une femme habitant Douvrin. Son épouse put ainsi vivre dans le calme avec ses enfants, mais cela ne dura que trois semaines, car Waertelle réapparut au domicile conjugal. Bien entendu, il se trouvait sans emploi. Il recommença à faire entendre à sa femme le plus dur calvaire, si bien que celle-ci dut à plusieurs reprises, quitter le domicile conjugal.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

En deuxième page : LES PRIX DE CONSOLATION DU SWEEPSTAKE LUXEMBOURGEOIS

L'AUTEUR D'UN CRIME

commis à Lille a été jugé hier par les Assises du Nord

Le Belge Schoonbeere, qui tua son amie d'un coup de couteau, a été condamné à cinq ans de travaux forcés

Le 28 juillet 1934, vers 23 h. 45, le nommé Arthur Schoonbeere, sujet belge, âgé de 32 ans, pontonnier en chômage, demeurant à Lille, 12, place Delloit, se présenta au commissariat du 7^e arrondissement à Lille, pour demander d'urgence un médecin, expliquant que son amie, la nommée Douvrin, femme Fouchau, avait une forte hémorragie.

Pendant que l'agent Engelblère allait chercher d'urgence le docteur Lamellin, son collègue, l'agent Crombez se rendit au domicile de Schoonbeere. Il trouva la femme Douvrin étendue sur un lit, à moitié vêtue et se plaignant faiblement. Le sang avait formé sur les draps une large flaque et avait coulé sur le plancher. Schoonbeere déclara à l'agent qu'il avait donné une gifle à son amie parce qu'elle refusait de danser avec un autre.

Le docteur, arrivé quelques minutes plus tard, fit une piqûre à la victime et

ordonna son transport immédiat à l'hôpital où l'on constata qu'elle présentait une plaie pénétrante du thorax sur le bord externe de l'omoplate gauche. Elle expira dix minutes plus tard.

Schoonbeere fut aussitôt mis en état d'arrestation.

La reconstitution du drame. Une nouvelle visite dans sa chambre fut découverte sur le lit, près du mur, un couteau de 31 centimètres de long, qui servait à couper le pain. Le meurtrier, reconnu qu'il n'était servi de cette arme.

La scène du crime n'a pas eu de témoins, mais il résulte tant des déclarations de la victime que de celles de l'assassin.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Les 250.000 francs de Prix de notre Grand Concours de la "Profession Préférée"

LISTE DES GAGNANTS

Nous avons publié la liste des mille quarante-cinq premiers gagnants de notre GRAND CONCOURS DE LA PROFESSION PRÉFÉRÉE. Les concours qui nous ont permis d'offrir une somme de 50.000 francs en espèces au 1^{er} prix, au 2^e prix d'une valeur de 3.000 francs ; au 3^e d'une valeur de 2.000 francs ; au 4^e d'une valeur de 1.000 francs ; au 5^e d'une valeur de 500 francs ; de nombreux postes de T. S. F., phonos, bicyclettes, machines à coudre, montres-bracelets, chronomètres, pendules, etc.

Nous donnons ci-dessous, la suite de la liste des DEUX MILLE NEUF GAGNANTS : Du 1.000^e au 1.111^e Prix. — 1/2 LITRE d'EAU DE COLOGNE, CHYPRE. — Valeur 25 fr.

M. Raoul EVRARD, Député du Pas-de-Calais.

chaque année, de provenance de ce pays. Jusqu'ici, ce charbon a été considéré comme charbon français, c'est-à-dire qu'il figurait parmi les 40 millions de tonnes de la production nationale.

1.040^e Prix. — M. LETELLIER Marcel, rue de Valenciennes, à SAINT-SAULVE.

1.041^e Prix. — M. MAILLET Jean, rue Haute, à WARGNIES-LE-PETIT.

1.042^e Prix. — M^{me} CARRAN Angèle, rue Jean Jaurès, CROIX.

1.043^e Prix. — M^{me} HUTTE Berthe, rue de l'Égalité, N^o 40, à LOMBE.

1.044^e Prix. — M. ROBYN André, Chemin Manot, à LENS.

1.045^e Prix. — M. DOURNELLE Victor, rue Marcel Sembat, N^o 23, à HELLEMME.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)